

## CHABLIS, VOLIS, CHANDELLES... LES DÉGÂTS EN IMAGES



### Le saviez-vous ?

**Chablis** renvoie aux arbres déracinés et tombés au sol... **Volis** désigne seulement la partie supérieure de l'arbre qui a été détachée par le vent et qui est au sol ; la partie inférieure encore debout est la **chandelle** !

## FORÊT DOMANIALE DE LONGUENÉE : RÉOUVERTURE PARTIELLE ET APPEL À LA PRUDENCE !



Près de 600 m<sup>3</sup> de bois vont être exploités suite aux intempéries du weekend du 5 décembre 2020 / crédit © ONF Décembre 2020

Les intempéries du weekend du 5 décembre ont causé de nombreux dégâts dans les peuplements forestiers, majoritairement entre l'étang et le carrefour « aux cochons ». Ils demeurent visibles et constituent des zones de danger. Dans l'urgence, et pour permettre à tous de pouvoir profiter de la Nature durant les fêtes, seuls les sentiers ont pu être sécurisés. Pour cette période de vacances de fin d'année, l'ONF demande aux personnes désireuses de fréquenter cette forêt de rester uniquement sur les chemins, et d'éviter absolument de pénétrer sous les arbres.

### RESTONS STRICTEMENT SUR LES SENTIERS BALISÉS

Plusieurs hectares de forêt ont été touchés, disséminés sur une dizaine de parcelles par taches plus ou moins étendues : pour la plupart, les arbres se trouvant sur le passage de la tornade ont été déchiquetés ; certains sont déracinés et couchés au sol. Le temps de mesurer l'ampleur de ces dégâts et de procéder aux premières interventions de sécurisation, **un arrêté préfectoral a interdit l'accès de la forêt au public dès le lundi 7 décembre**. Depuis, les dégâts ont été qualifiés, et une entreprise de travaux forestiers interviendra début janvier pour dégager les arbres dangereux des zones touchées. Ils seront placés en bord de route forestière pour la majorité. **Plus de 600 m<sup>3</sup> de bois ont été identifiés (martelés) par les forestiers à la suite de cette tempête inattendue**. Cela représente environ près de 800 arbres (principalement des résineux, de 10 à 70 cm de diamètre) cassés, déracinés, ou encore observés comme fragilisés donc dangereux... Le tout disséminé sur près de 25 hectares. Ils seront vendus courant 2021 et transformés afin d'être valorisés par les scieries, papeteries, chaufferies, etc., et suivre ainsi une nouvelle vie sous forme de palettes, charpentes, bois énergie ou encore de bâtonnets de glace !

**Une campagne d'affichage ONF** (voir page 2) reprenant tous ces éléments sera menée sur les principaux axes du massif mais également aux départs des sentiers et sur les parkings afin d'informer les usagers de la forêt.

# FORÊT DOMANIALE DE LONGUENÉE

## RÉOUVERTURE PARTIELLE AU PUBLIC

**ATTENTION** : Restez impérativement sur les sentiers...

Les intempéries du weekend du 5 décembre ont causé de nombreux dégâts dans les peuplements forestiers, majoritairement entre l'étang et le carrefour « aux cochons ». Ils demeurent visibles et constituent des zones de danger.

Plusieurs hectares de forêt ont été touchés, disséminés sur une dizaine de parcelles par taches plus ou moins étendues : pour la plupart, les arbres se trouvant sur le passage de la tornade ont été déchiquetés ; certains sont déracinés et couchés au sol.

Le temps de mesurer l'ampleur de ces dégâts et de procéder aux premières interventions de sécurisation, un arrêté préfectoral a interdit l'accès de la forêt au public.

Depuis, les dégâts ont été qualifiés, et une entreprise de travaux forestiers interviendra début janvier pour dégager les arbres dangereux des zones touchées. Dans l'urgence, seuls les sentiers ont pu être sécurisés.

Pour cette période de vacances de fin d'année, l'ONF demande aux personnes désireuses de fréquenter cette forêt de rester uniquement sur les chemins, et d'éviter absolument de pénétrer sous les arbres.

Les forestiers vous remercient de votre vigilance et de votre compréhension.



Vents violents



**INTEMPERIES** : l'ONF appelle à la plus grande vigilance en forêt !

Les épisodes venteux et les sols détrempés peuvent provoquer des chutes d'arbres et représentent un risque sur certains axes, chemins et aires d'accueil (risque de chablis, érosion, risque de chute de branches, glissades sur les pistes cyclables notamment). Les forestiers œuvrent quotidiennement à sécuriser les axes routiers, les sentiers balisés et autres cheminements pour rejoindre les aires de repos des forêts domaniales. En cas de vents violents ou de tempête, le risque zéro n'existe pas. C'est pour cette raison que certaines consignes de sécurité sont à respecter en cas d'alerte « vents violents » et « tempête ».

En cas d'épisodes tempêteux, l'Office national des forêts peut être amené à demander la fermeture temporaire de voies usuellement ouvertes à la circulation. Il s'agit d'assurer au mieux la sécurité des différents usagers de la forêt. Lorsque le vent souffle fort, gardez à l'esprit ces règles simples :

- ✓ Évitez toute traversée de la forêt
- ✓ Ne stationnez pas en forêt...
- ✓ Restons vigilant les uns envers les autres !

Ensemble (automobilistes, randonneurs, cyclistes, etc.), restons prudents si une tempête s'annonce ou vient de passer.

